



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL22-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

22- MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°1 AU LOT 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°18 du 5 février 2024, un groupement de commande pour l'entretien des espaces verts a été constitué entre la commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement chargé de la consultation, et la Communauté de communes du Pays des Herbiers, membre adhérent. Compte tenu de l'estimation globale des marchés du groupement de commandes supérieure à 221 000 € HT, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion des marchés d'entretien des espaces verts sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande, répartis en 12 lots et conclus pour une durée d'un an, du 23 juillet 2024 au 31 mai 2025, renouvelable deux fois par période d'un an.

Lors de la même séance, le Conseil municipal a autorisé la signature des accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes.

Pour la Ville des Herbiers, les marchés sont les suivants :

- Lot 1 « Bassins d'orage », attribué à BOCAINSERT, ZI du Bois Joly Sud, 16 rue Johannes Gutenberg - 85500 LES HERBIERS, pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 65 000 € HT ;
- Lot 2 « Ardelay, La Métairie, Les Côteaux de l'Aumarière, Les Antilles », attribué à ETA ROTURIER RAPHAËL, 2 LA RALIERE - LA POMMERAIE SUR SEVRE 85700 SEVREMONT, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT ;
- Lot 3 « La Roche Thémer - La Pellinière - La Pépinière », attribué à ETA ROTURIER RAPHAËL, 2 LA RALIERE - LA POMMERAIE SUR SEVRE 85700 SEVREMONT pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT ;
- Lot 4 « L'Amiral - Gare routière - Salles de L'Etendue et de la Demoiselle », attribué à UTIL'85 EA - Association AREAMS 1 rue de La Demoiselle - 85500 LES HERBIERS, pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 40 000 € HT ;
- Lot 5 « Le Mont des Alouettes, Montassier, Les Peux », attribué à BOCAINSERT, ZI du Bois Joly Sud, 16 rue Johannes Gutenberg - 85500 LES HERBIERS, pour un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 40 000 € HT ;
- Lot 6 « La Tibourgère - L'Oiselière - La Primetière - La Verdure - La Noue », attribué à BOCAINSERT, ZI du Bois Joly Sud, 16 rue Johannes Gutenberg - 85500 LES HERBIERS, pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT ;
- Lot 7 « Les entrées de ville / La rocade », attribué à UTIL'85 EA - Association AREAMS 1 rue de La Demoiselle - 85500 LES HERBIERS, pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 40 000 € HT ;
- Lot 8 « Taille de haies », attribué à DEBROUSSAILLAGE ET TAILLES MECANISEES BOSSARD EMILIEN, 104, La Morinière - 85250 SAINT FULGENT, pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

Suite à la rétrocession à la commune des Herbiers du bassin d'orage du lotissement « Le Clos des Lilas » (Parcelle AK 904), il convient d'inclure une nouvelle prestation au marché d'entretien des espaces verts :

- Ajout du poste 31 « Le Clos des Lilas – Parcelle AK 904 » pour les prix unitaires suivants :
 - Broyage sans exportation des côtés et du fond du bassin : pour un prix unitaire de 0,15 € HT le m², soit 135,00 € HT pour les 900 m² à entretenir et une fréquence estimée à 2 passages annuels
 - Passage du rotofil : pour un prix unitaire de 0,24 € HT le m², soit pour 12,00 € HT pour les 50 m² à entretenir et une fréquence estimée à 2 passages annuels
 - Nettoyage des exutoires (entrée et sortie) : pour un prix unitaire de 180,00 € HT par prestation et une fréquence estimée à 1 passage annuel.

Le bordereau des prix unitaires ainsi que les plans relatifs à ces nouvelles prestations sont annexés à l'avenant n°1 et deviennent pièces contractuelles à compter de sa notification.

Les montants annuels de l'accord-cadre restent inchangés pour la durée du marché : minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 65 000 € HT restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu la délibération n°18 du Conseil municipal du 5 février 2024,
Vu le budget principal 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 29 avril 2025,
Vu le rapport de Steven BARTHELEMY,

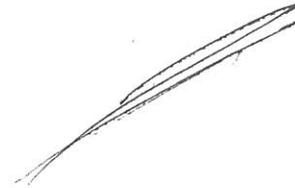
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°1 au lot 1 « Bassins d'orage » du marché d'entretien des espaces verts, décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Aurélie PAQUEREAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025